



Résiliation de carte bancaire sans autorisation par la banque

Par **JJPPW_old**, le **30/08/2007** à **11:42**

Bonjour,

je possède une carte de paiement (banque Accord) depuis plusieurs années, J'ai dessus une cagnote d'environ 30 euros cumulée par mes passages en caisse des magasins AUCHAN;

Lors d'une résiliation d'une carte VISA à la même banque, quelqu'un du siège social a purement et simplement résilié les deux cartes la VISA et la carte de paiement ACCORD celle-ci sans aucune autorisation. J'ai envoyé un courrier en signalant les faits et en réclamant un dédommagement commercial; aucune réponse. J'ai téléphoné au siège environ 3 semaines après l'envoi du courrier, la banque reconnaît l'erreur elle veut bien à titre exceptionnel me rendre la cagnote sur la carte, génial car celle-ci est censée m'appartenir, et elle m'autorise éventuellement une réouverture de la carte sans frais - Le comble car celle-ci n'aurait jamais dû être clôturée.

Il me semble inadmissible que:

- 1 - La banque se permet de clôturer un document contractuel sans autorisation
- 2 - celle-ci ne répond pas au courrier et trouve cela tout à fait normal ce qui s'est passé, ne propose rien car sans discussion elle me refacturera même la réouverture de la carte

Je ne sais plus quoi faire, que puis-je faire quel sont mes droits face à cette fermeture de compte abusive? suis-je en mesure de réclamer quelque chose? si quelqu'un peut m'expliquer les démarches à suivre

merci d'avance

Catherine